

Réforme territoriale

Collaborateur d'élus, un job d'avenir

Les amateurs de coups de billard à trois bandes et de séries politiques façon «House of Cards» repasseront. Pour la plupart, les collaborateurs d'élus ne font pas de vague. Fidèles à un chef d'exécutif local, ils sont les petites mains de PME politiques aussi discrètes que prospères.

Et grâce à l'éventail des mandats, ces collaborateurs s'offrent des perspectives de carrière. C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée par le cabinet de conseil Savoirs publics, en partenariat avec la lettre d'information Courrier Cab.

La fin du cumul des mandats et la politisation des intercommunalités ouvrent des horizons.

Selon cette étude dévoilée lors du salon Staffs des décideurs et des métiers politiques, le 11 octobre à Paris, 14% des collaborateurs d'édiles sont eux-mêmes élus.

UN CUMUL NATUREL MAIS MÉCONNU

Ce cumul, aussi naturel que méconnu, fait des émules puisque 21% des collaborateurs d'élus aspirent à le devenir à leur tour. La loi organique du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec un mandat de député ou de sénateur ouvre de nouveaux horizons.

A partir des législatives de juin, elle va mécaniquement augmenter le stock de mandats disponibles.

Dans le même élan, le nombre de postes de collaborateurs devrait aussi grossir. Le mouvement de politisation de l'intercommunalité va en effet s'accélérer. La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 prévoit l'élection au suffrage universel direct sans fléchage des grands ensembles urbains. En attendant peut-être une plus grande extension encore (lire aussi l'édito, p.3) ● Jean-Baptiste Forray